

Assemblée Générale de l'ADEJ

Samedi 23 février à 10h00, locaux du PSPBB.

Sont présents:

Benjamin MOUSSAY (enseignant à la Ville de Paris, vice président de l'ADEJ) - Emil SPANYI (enseignant à ville de Paris, au PSPBB et HEMU de Lausanne) - Philippe MACE (enseignant et directeur de conservatoire à la ville de Paris) - Gilles REA (enseignant à la Ville de Paris et Webdesigner de l'ADEJ) - Nicolas DARY (enseignant à la Ville de Paris et au PSPBB), Philippe ROCHE (enseignant au CRR de Villeurbanne, et coordinateur du CEFDEM Rhône-Alpes) - Eric LOHRER (enseignant à la Ville de Paris) - David PATROIS (enseignant à la Ville de Paris) - Stéphane TSAPIS (enseignant et coordinateur à la Ville de Paris) – Guillaume DE CHASSY (enseignant au CRR de Tours et représentant de Jazz à Tours) - Jean BARDY (enseignant à Versailles et à la Ville de Paris) - Sébastien STERNAL (enseignant à la Hochschule de Koln et de Mainz) - Bruno WIARD (psychologue-psychanalyste) – Chantal CHARLIER (administratrice du Centre des Musiques Didier Lockwood) - Sara LAZARUS (enseignante à la Ville de Paris, trésorière adjointe de l'ADEJ) – Danièle KITANTOU (enseignante à la Ville de Paris) - Eric WATSON (enseignant à Strasbourg) - Bernard STRUBER (enseignant à Strasbourg, fondateur de la classe de jazz) - Laurent COQ (enseignant à l'EDIM) - Guylenn DELASSUS (enseignante à la Ville de Paris, trésorière adjointe de l'ADEJ) - Philippe POUSSARD (enseignant à la Ville de Paris) - Ramon DE HERRERA (enseignant et directeur de conservatoire, Président de l'ADEJ) - Jean Charles RICHARD (enseignant et coordinateur à La Ville de Paris et au PSPBB, secrétaire de l'ADEJ) - Marc BURONFOSSE (enseignant à la Ville de Paris, responsable de stage et festival à Paros, secrétaire adjoint de l'ADEJ).

Se sont excusés de ne pouvoir être présents :

Vincent JACQZ (enseignant à l'EDIM et au CRD de Bourg La Reine) – Philippe RENAULT (enseignant au CRR de Marseille) – Jacques SCHNECK (trésorier de l'ADEJ, enseignant au PSPBB) – Serge LAZAREVITCH (enseignant au CRR de Montpellier) – Didier MOMO (enseignant au CRD de Saint Malo) – Patrice THOMAS (enseignant au CRD de Montbéliard) – Vincent MASCART (enseignant au CRD de Perpignan) – Jean-Pierre PEYREBELLE (CRR de Toulouse , collège de Marciac, CEFDEM de Toulouse) – Hervé SELLIN (enseignant au CNSMDP) – Pierre CARRIE (enseignant à la Ville de Paris) – Thomas GRIMMONPREZ (enseignant à Lille et au Conservatoire Royal de Bruxelles) – Jean-Luc FILLON (enseignant à Cergy et à Mantes, coordinateur) – Jérôme REGARD (enseignant au CRR de Lyon, coordinateur) – Jean-Louis ALMOSNINO (enseignant à Lyon et à Chalon sur Saône, Coordinateur) – Thierry LHIVER (enseignant au CRR de Caen, coordinateur) – André CHARLIER (enseignant au CMDL) – Jean-Philippe LAVERGNE (enseignant au CRD de Saint Briec) – Jean-Mathias PETRI (enseignant à Saint Briec) – Pierre Olivier GOVIN (enseignant à Aubervilliers) – François VION (enseignant à la Ville de Paris, coordinateur de la classe de musiques actuelles amplifiées) – Olivier PY (enseignant au CRR de Chalon et au PESM Bourgogne) – Antoine LARCHER (enseignant à la Ville de Paris) – Mie OGURA (enseignante à la Ville de Paris) – François MERVILLE (enseignant à la Ville de Paris, au CRR de Boulogne Billancourt et au PSPBB) – Claudia SOLAL (enseignante au CRR de Strasbourg) – Michael ALIZON (enseignant au CRR de Strasbourg) – Stéphane PAYEN (enseignant au CRD de Montreuil) – Issam KRIMI (enseignant à la Ville de Paris) – Pierre BERTRAND (enseignant à la Ville de Paris et au CRR de Dijon) – Carine BONNEFOY-SELLIN (enseignante à la Ville de Paris et au CRD de Cachan) – Jean-Luc LANDSWEERDT (enseignant à Douai) – Vincent Lê QUANG (enseignant à Boulogne et au CNSMDP) – Damien NEDONCHELLE (enseignant à Boulogne Billancourt) – Bruno ANGELINI (enseignant à la Bill Evans Académie) – Stéphane AUDARD (enseignant au CRD de Bobigny, coordinateur)

La séance débute par un mot du Président, Ramon de Herrera:

-remerciements à Xavier Delette pour la mise à disposition des locaux du PSPBB
-remerciements à Jean Charles Richard pour être à l'initiative de l'Adej
-les statuts ont été déposés, un compte ouvert au Crédit Mutuel

Extrait du discours du président :

« Cette association a été créée à Paris, mais elle ne se veut en aucun cas être parisianiste ; elle a pour vocation de représenter les enseignants de jazz sur l'ensemble du territoire national.

Parmi les missions de l'association, deux nous ont paru prioritaires :

- 1) Mieux faire connaître à notre hiérarchie, aux médias et au public, le travail pédagogique réalisé au sein des classes de jazz des écoles publiques et privées. Je tiens à rappeler que ce n'est pas la vocation de l'administration de faire connaître notre travail : c'est à nous de le faire valoir.

- 2) Etre une force de proposition et d'échanges pédagogiques. Ainsi nous avons créé un site qui doit permettre à ceux qui le souhaitent de partager et de croiser leurs expériences pédagogiques, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, collègues et élèves. Bien entendu, cela demande de notre part une certaine implication et un peu d'altruisme.

Nous connaissons évidemment les difficultés que peuvent rencontrer certains musiciens de jazz dans la réalisation de leur carrière. Mais, nous sommes là pour parler de notre fonction de pédagogue qui consiste à épanouir les élèves qui nous sont confiés, par une pratique qui est le jazz, tout en permettant à celui qui le souhaite et le désire de se former au métier de musicien.

Et conséquemment nous sommes là pour faire reconnaître et respecter cette activité de pédagogue et le travail des élèves qui nous sont confiés.

Cette association n'est la propriété de personne : elle est à nous tous, c'est à vous et nous de la faire vivre. »

Jean Charles précise que l'association est en ordre de marche.

Sara expose un rapide bilan financier. La cotisation est fixée à 30€ par an, qui symboliquement représente à peu près une heure d'enseignement.

Les adhésions sont ouvertes dès maintenant.

Suit un tour de table où chaque personne se présente et précise la matière enseignée et la structure dans laquelle il ou elle enseigne. Une feuille d'émergence circule.

Jean Charles reprend **l'objet initial de l'Adej**: comment s'enrichir de nos expériences mutuelles, cartographier et baliser l'enseignement sans l'assécher ni le rigidifier, et établir une base de données pour informer le public de l'offre disponible ?

Il est nécessaire de repérer les enseignants qui se reconnaissent sous la bannière « jazz ». C'est également pas toujours facile car les libellés ne sont pas toujours les mêmes : tel enseignant donne par exemple des cours de batterie, mais l'administration ne repère pas qu'il s'agit d'un enseignant de jazz. (c'est le cas à Paris) Ou encore un enseignant de contrebasse peut former des étudiants en classique et en jazz, et de fait être se situer à la croisée de départements. Ce repérage de terrain permettra de mieux situer l'offre du jazz en France, en quantité, en contenus, et offrira des pistes de réflexion et d'échanges intéressants.

Présentation du site web par Gilles Réa: description des fonctionnalités du site. www.adejazz.com

Il rappelle que, sous cette forme de blog, tous les membres peuvent faire paraître des données sur ce site.

Sur ce site figure actuellement tous les enseignements de jazz parisiens : cette enquête permettra sans doute à l'utilisateur des écoles de mieux s'orienter dans l'éventail des enseignements proposés à Paris, l'information étant parfois difficile à décrypter pour l'utilisateur.

Un appel à contributions aux membres de l'ADEJ est lancé. Ce peut être un relevé, un arrangement, une annonce de master classe, une annonce de concerts d'élèves, une émission didactique.

Mais pour mettre en forme ces données, il est nécessaire de « recruter » un responsable éditorial.

Eric Watson souligne que la communication est primordiale pour l'ADEJ.

S'ensuit une **série d'échanges sur la mission de l'enseignement du jazz**, sur le contenu de cet enseignement.

- nécessité de préciser les champs de la pédagogie du jazz, quelle est la base sur laquelle nous nous retrouvons ? (Philippe Macé)

- La non normalisation de l'enseignement du jazz en France est une richesse (Guillaume de Chassy): le modèle ne doit pas venir "d'en haut" sans concertation avec les enseignants. Il salue la création de l'ADEJ qu'il place comme un interlocuteur crédible vis à vis des pouvoirs publics.

- Le Président, en tant qu'ancien directeur de conservatoire, souligne même que l'arrivée du jazz dans les établissements parisiens a provoqué une prise de conscience chez les enseignants classiques : l'obtention des diplômes où ne sont pas seulement valorisés les pratiques individuelles, mais un ensemble de disciplines, de l'histoire, à l'écriture, l'harmonie, en passant par les épreuves de répertoire, est dû au jazz. - dans les années 2000 pour Paris. A Strasbourg et à Villeurbanne cette prise conscience était antérieure, soulignent Bernard Struber et Philippe Roche.

-collectage des infos via le site: comment collecter pratiquement et techniquement les infos? Comment s'y retrouver dans le classement de ces informations ? Comment communiquer efficacement ?

- David Patrois évoque la philosophie du travail, les contenus, les missions que les enseignants se fixent.

-exemple de structuration à Villeurbanne remontant au milieu des années 80 (Philippe Roche) Les réflexions menées par Philippe Roche et Bob Revel sur le DE et le CA de jazz, diplôme généraliste.

-exemple de l'Allemagne: pas de regroupement des enseignants. L'initiative est saluée par Sébastien Sternal.

-exemple de Strasbourg par Bernard Struber, appellation du département jazz "musiques à improviser" devenue "musiques improvisées".

Benjamin insiste sur le fait d'être pragmatique dans un premier temps et de simplement collecter toutes les infos pour la base de données.

Se dégage le besoin de structurer la discussion par thèmes (Philippe Macé): création de commissions par thème. Jean Charles propose de créer ces commissions sur le champ.

Laurent Coq évoque problème de l'insertion des jeunes musiciens que nous formons.

Eric Watson pose une question très précise: qui va gérer le site et modérer toutes les informations collectées ?

Mises en place de commissions sur lesquelles les membres de l'ADEJ vont travailler :

- Collectage de données. Qui fait quoi, où ? information brute avec les noms des enseignants, le lieu de leur enseignement, le type d'enseignement...
- Philosophie de l'enseignement et contenus. Quelles sont les valeurs que nous défendons ? Que faut-il apporter à quelqu'un qui veut faire du jazz ? Quand commence-t'on ? Doit-on faire un instrument classique avant de faire du jazz ? Ou bien peut-on commencer à partir d'un instrument directement dans le champ du jazz ? Analyser la demande d'un enfant qui veut faire du jazz, et éventuellement dans sa dimension transgressive (ajoute Bruno Wiard).
- Insertion : quel avenir pour les musiciens que nous formons ? Au moment où est prôné une sécurisation des parcours de formation, faisons le point sur nos réflexions et les possibilités des écoles.

Se proposent pour travailler à ces commissions :

- Laurent COQ, Philippe POUSSARD, Chantal CHARLIER et Jean Charles RICHARD pour le collectage des données.
- Philippe MACE, David PATROIS, Sara LAZARUS, Eric WATSON, Ramon DE HERRERA, Philippe ROCHE, Bruno WIARD (?) pour les contenus.
- Guillaume DE CHASSY, Jean Charles RICHARD sur l'insertion.

Le travail de ses commissions se fait en interne, en échanges de mails, et ne donne pas le lieu à des publications immédiates sur le site (les débats et les échanges seront rendus publics au moment où les membres de ces commissions souhaiteront les rendre publics)

La dernière prise de parole est celle de Bruno WIARD, psychanalyste, qui fait remarquer que le terme de « pédagogue » est revenu tout au long de l'assemblée a comme étymologie « l'esclave qui marche à côté de l'enfant, ou qui accompagne l'enfant ». Il note également que le terme « département des musiques à improviser » utilisé à Strasbourg est très intéressant : car, grâce à l'emploi du verbe, il place l'action au cœur de l'intitulé, tout reste à faire avec cette mention « à improviser », tandis que « musiques improvisées » est un constat ou un attribut.